



Bilan à 18 mois : une filière opérationnelle et des volumes en hausse

Le 15 novembre 2007 était lancée en Martinique la filière de collecte et de recyclage des lampes basse consommation, orchestrée par Récylum, l'éco-organisme agréé. Bilan de la filière après 18 mois d'activité et rappel sur les enjeux de cette filière.

Une filière rapidement opérationnelle grâce à l'implication des distributeurs

Récylum, éco-organisme agréé en charge de l'élimination des lampes usagées, a mis en place un réseau de **46 Points de collecte**, essentiellement chez les distributeurs, qui ont l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients dans la limite des quantités achetées (« 1 pour 1 ») et qui ont largement joué le jeu.

- **27 points de vente grand public travaillent directement avec Récylum.** 22 sont même en train de s'équiper d'un meuble de collecte en libre accès, allant ainsi au-delà de leur obligation légale de reprise « 1 pour 1 ». Il s'agit de Batir, Carrefour Dillon, Casino, Cora, Euromarché, Foirfouille, Foyalbaz, Foirdom, Gamm Vert, Géant, GIE Super H, Hyper U, Jambaz, Match, Mr Bricolage.
- **15 grossistes travaillent également avec Récylum** pour la collecte et le recyclage des lampes rapportées par leurs clients. Il s'agit des agences de Somaquin, Blandin, Electric plus, Général matériel Caraïbes, Socame, Maurice François.
- **1 déchèterie participe à la collecte depuis le 15 janvier 2009**, (Chateauboeuf à Fort de France).
- **2 installateurs électriciens** (Vinci Eger, Vinci Gétélec) font appel à Récylum pour la collecte et le recyclage des lampes récupérées chez leurs clients lors d'opérations de maintenance.
- **1 collecteur de déchets** (Martinique Recyclage) a reçu l'agrément « collecteur de lampes » de Récylum, s'engageant à fournir un service de proximité de collecte des lampes usagées respectueux des principes de développement durable.



Tous ces Points de collecte bénéficient ainsi gratuitement de l'enlèvement et du recyclage des lampes collectées, ce dispositif étant financé par l'Eco-contribution payée lors de l'achat de lampes neuves.

A savoir : un outil de géolocalisation répertorie les points de collecte Récylum ouverts au public : rendez-vous sur www.malampe.org (site grand public) ou www.recylum.com (site professionnel).

Des résultats de collecte encourageants

3,7 Tonnes de lampes collectées en 18 mois dont plus de la moitié sur les 6 derniers mois. Un volume en forte progression mais qui reste faible si on le compare aux 100 tonnes mises sur le marché. Le réseau de points de collecte est aujourd'hui opérationnel, mais le taux de collecte (2,5%) reste insuffisant.

C'est désormais **aux détenteurs de lampes usagées, particuliers et professionnels, d'acquiescer ce nouveau « réflexe recyclage »**. Récylum, par l'intermédiaire de son facilitateur local, l'association Environnement & Développement, a ainsi une importante mission d'information. Des actions ont déjà été menées en 2008, par le biais d'une présence dans la presse, sur le salon de l'habitat, sur les points de vente (meuble de collecte, dépliants, affichage).

Des **animations en magasins** (Carrefour Dillon, GéantOcéanis) afin de sensibiliser les consommateurs ont eu lieu en avril 2009, dans le cadre de « la semaine du développement durable ».

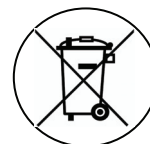
Une opération d'**approche directe des administrations** est en cours. Récylum les sensibilise au recyclage de leurs lampes usagées, et les aide à diagnostiquer la solution de collecte la plus adaptée à leurs besoins.

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.recylum.com – 0810 001 777 (prix d'un appel local)

Rappels sur le recyclage des lampes

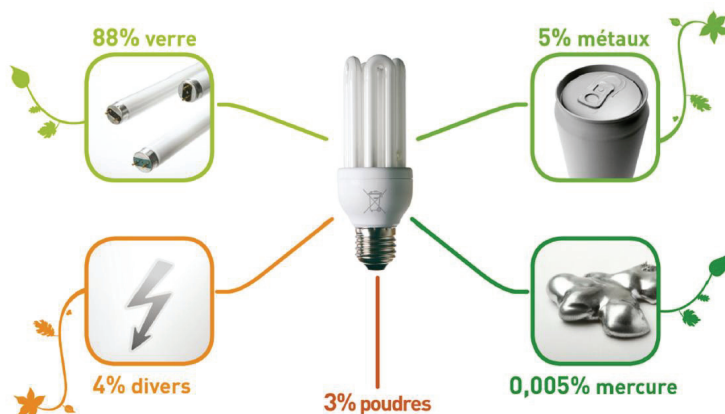
Quelles lampes doivent être recyclées ?

Par lampe, il faut comprendre **toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament**. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits "néons", des lampes fluocompactes dites "basse consommation", des lampes à vapeur de mercure, à iodure métallique, etc. Ces lampes contiennent du mercure, substance présente en infime quantité mais néanmoins dangereuse à l'échelle des dizaines de millions de lampes arrivant en fin de vie chaque année. Elles nécessitent donc un traitement spécifique et ne doivent pas être jetées avec les autres déchets. On les reconnaît au **symbole « poubelle barrée »** qu'elles portent. Les ampoules "classiques" à filament (incandescence et halogène) peuvent elles être éliminées avec les ordures ménagères non recyclées.



Que deviennent nos lampes et quel est le bénéfice environnemental de leur recyclage ?

Si l'utilisation de lampes à économie d'énergie est recommandée dans la lutte contre le réchauffement climatique (elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les ampoules à filament), la démarche environnementale n'est complète que si elles sont recyclées. Les lampes collectées en Martinique sont transportées en Métropole pour être traitées. **93 % du poids de leurs composants sont réutilisés**. Le verre récupéré permet de faire de nouveaux "néons", des abrasifs ou des isolants pour le bâtiment ; métal et mercure sont également réutilisés. Ainsi, **tout risque de pollution est écarté et les ressources naturelles sont préservées**. Le recyclage permet aussi des économies d'énergie (énergie nécessaire à l'extraction du sable et à sa fusion) et la réduction des émissions de CO₂ : 1 tonne de débris de verre utilisée permet d'éviter le rejet de 500 kg de CO₂ en moyenne.



En savoir plus

Tout savoir sur le recyclage des lampes usagées : www.recylum.com - www.malampe.org.

Facilitateur local de Récyllum en Martinique : Association Environnement et Développement

Sandrine FRANCISCO - tél. : 0596 50 86 45 - mail : environnement.developpement@gbh.fr

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.recylum.com – 0810 001 777 (prix d'un appel local)